

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 10 septembre 2026 du jeudi 10
septembre 2026 à 20:00

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 1

Date de la convocation :
03/09/2026

Président de séance :
Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :
Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe
BUSSERON

**N° interne de l'acte : 11-
10092026**

N° de feuillet :

jeudi 10 septembre 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle de réunion de la mairie.

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Angélique DUBOCAGE (donne pouvoir à : Christian DUBOCAGE)

Membres Absents :

Michel POUYET

Délibération 11 - Institution de la Taxe sur la Vacance des locaux d'Habitation

Le Maire de Bayet expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Philippe BUSSERON, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Manon GONNIN, Emilie HUGUET, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Bruno LAMOUCHE, Christophe LACOMBE, Joffrey MASSON

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire



Certifié exécutoire : 11 septembre 2026
Transmis au contrôle de légalité le : 11 septembre 2026
Publié le : 11 septembre 2026

